



licenciement a l'amiable refusé

Par **rac 77**, le **28/01/2011** à **21:01**

Bonjour,

je suis actuellement employé en tant que technicien sav et je parcours en moyenne 5000kms par mois et j'en ai demandé à mon chef d'agence afin de réduire mon secteur de travail car les kilomètres me fatiguent et que j'en ai marre et il m'a répondu que l'entreprise ne sait pas faire mieux donc je lui ai demandé un licenciement à l'amiable et il me l'a refusé et m'a dit que la société ne licencie pas et que si je voulais quitter l'entreprise il fallait que je démissionne. quel recours ai-je?

la société a-t-elle le droit de payer des heures supplémentaires en primes d'activités.

merci d'avance pour vos réponses.

à bientôt

Par **P.M.**, le **28/01/2011** à **21:12**

Bonjour,

Un licenciement à l'amiable n'existe pas et l'employeur peut refuser de conclure une rupture conventionnelle...

Il n'a pas le droit de vous payer les heures supplémentaires sous forme de primes...

Par **rac 77**, le **28/01/2011** à **21:20**

merci de votre réponse